

Cahors, le jeudi 14 décembre 2023

Le directeur départemental
à
DOUCE Thomas
474 Chemin Pech Pigueral
46170 LHOSPITALET

Objet Dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :
Un forage sur la commune de LHOSPITALET

PJ : Récépissé de déclaration
Arrêtés du 11 septembre 2003

Monsieur,

Le 30 mai 2023 vous avez déposé un dossier de déclaration et un complément le 11 décembre dernier concernant un forage destiné à un prélèvement d'eau sur la commune de LHOSPITALET, dossier enregistré au service police de l'eau sous le numéro: 46-2021-00005. Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joint.**

Par ailleurs vous trouverez également les l'arrêté du 11 septembre 2003 qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé. Conformément à l'article L.214-8 du code de l'environnement, le dispositif de pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique.

En application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou de demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, la déclaration du projet cessera de produire effet lorsque celui-ci n'aura pas été mis en service ou réalisé dans le délai fixé par l'arrêté d'autorisation ou, à défaut, dans un délai de trois ans à compter de la date de déclaration.

En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée au préfet au plus tard deux mois avant l'échéance indiquée ci-dessus.

Après réalisation du forage, la déclaration faite par l'entreprise de forage sur l'application en ligne Duplos sera actualisée avec des caractéristiques définitives de l'ouvrage, dans un délai maximum d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie : Mairie de Lhospitalet


Chef d'Unité Police de l'Eau
DPF et Navigation

Guy VERGNES